



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Mission d'appui territorial

Affaire suivie par : Anne VAZART

Tél : 05 63 22 83 29

Courriel : anne.vazart@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le **09 JAN. 2024**

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

Mesdames et Messieurs
les maires,
les président(e)s des EPCI,
les président(e)s des syndicats,
le président du Conseil départemental,
les présidents des PETR

OBJET : Demandes 2024 de versements des subventions attribuées par l'État

P.J. : 4 fiches

Comme les années précédentes, tous les dossiers de demandes de paiement des subventions attribuées doivent être déposés sur la plateforme démarches-simplifiées, en vous connectant pour l'année 2024 à partir du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/82-paiement-subventions-2024>

J'appelle votre attention sur la nécessité d'utiliser exclusivement l'adresse indiquée dans ce lien, en vue de garantir au mieux la bonne instruction de vos demandes.

Un nouveau formulaire doit être renseigné sur la plateforme à chaque étape de la demande de paiement (avance, acompte et solde) d'une même subvention, et doit être accompagné des documents justificatifs correspondants. Il en va de même si une même opération a bénéficié d'un accompagnement financier de l'État sur plusieurs fonds.

Vous trouverez ci-jointes les listes des pièces à fournir pour les différentes étapes mentionnées.

Vos services référents sont les suivants :

- collectivités de l'arrondissement de Montauban :

Mission d'appui territorial de la préfecture

pref-appui-territorial-montauban@tarn-et-garonne.gouv.fr

- collectivités de l'arrondissement de Castelsarrasin :

Sous-préfecture de Castelsarrasin

pref-appui-territorial-castel@tarn-et-garonne.gouv.fr

Ils se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,

Pour le préfet,
La secrétaire générale

Edwige DARRACQ